



Bruxelles, le 18 mars 2019  
(OR. en)

7613/19

SOC 225  
EMPL 179  
ECOFIN 312  
EDUC 161

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	15 mars 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	6635/19 + COR 1
Objet:	Conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019 (15 mars 2019)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et rapport conjoint sur l'emploi pour 2019, que le Conseil a adoptées lors de sa session tenue le 15 mars 2019.

---

## Conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi pour 2019

### CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

1. L'examen annuel de la croissance (EAC) 2019 présenté par la Commission définit les priorités d'action en matière de croissance et d'emploi dans l'UE et ses États membres en 2019: réaliser des investissements de haute qualité, concentrer les efforts de réformes sur la croissance de la productivité, l'inclusivité et la qualité des institutions, et garantir la stabilité macroéconomique et des finances publiques saines.
2. L'UE continue de connaître une croissance économique et enregistre un taux d'emploi record, mais tous les citoyens et tous les pays n'en profitent pas encore de la même manière. Le climat économique actuel commence seulement à inverser la hausse des inégalités. Si la tendance actuelle met l'UE sur la bonne voie pour atteindre son objectif fixé dans la stratégie Europe 2020 consistant à parvenir à un taux d'emploi de 75 %, il n'en reste pas moins que, malgré les progrès réalisés, l'objectif visant à réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale est encore loin d'être atteint.
3. Dans l'UE, le taux de chômage était de 6,7 % (et de 7,9 % dans la zone euro) en novembre 2018. Au cours du troisième trimestre de 2018, 239,3 millions de personnes travaillaient dans l'Union, soit 15 millions de plus que le niveau le plus bas atteint pendant la crise. La participation des femmes au marché du travail continue de croître, et le taux d'emploi des travailleurs âgés a enregistré sa plus forte croissance au cours de l'année précédente. Toutefois, le chômage et l'inactivité économique restent très élevés dans certains pays, notamment parmi les jeunes et les personnes peu qualifiées.
4. La proportion de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a considérablement diminué en 2017. Le nombre de personnes exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale ayant diminué de plus de cinq millions par rapport à l'année précédente, leur nombre total se situe maintenant en dessous du niveau enregistré avant la crise de 2008. Cependant, la tendance générale masque des disparités persistantes entre les États membres, certains pays présentant des pourcentages de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale plus élevés qu'en 2008. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale reste problématique, en particulier pour les enfants, les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration. Les inégalités de revenus, qui ont diminué légèrement pour la première fois depuis le début de la crise, restent plus élevées qu'avant la crise.

5. La mise en œuvre des réformes reste inégale au sein de l'UE et le climat économique encore relativement favorable est l'occasion d'adopter des réformes structurelles, en vue de renforcer la résilience économique. La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux aux niveaux de l'Union et des États membres, dans le respect de leurs compétences respectives, devrait être une priorité afin de promouvoir la convergence vers le haut sur le marché du travail ainsi qu'en ce qui concerne les conditions sociales et les niveaux de vie.
6. La stratégie Europe 2020 sert de cadre stratégique à long terme pour guider l'élaboration des politiques dans le contexte du Semestre européen et des lignes directrices pour l'emploi. La fin de la période couverte par la stratégie Europe 2020 approche et une attention particulière devrait être accordée à la définition du cadre qui lui succèdera.

SOULIGNANT CE QUI SUIT:

7. Le maintien de la croissance économique a permis d'améliorer la situation sur le marché du travail et la création d'emplois se poursuit à un rythme soutenu. Le nombre d'heures travaillées continue toutefois d'augmenter bien plus lentement que l'emploi total. La croissance des salaires réels a continué d'être à la traîne par rapport à la productivité dans un certain nombre d'États membres en 2017 et reste inférieure à ce que l'on pourrait espérer, compte tenu des résultats positifs du marché du travail et de l'économie. Elle ne s'est améliorée qu'en 2018. La pauvreté des travailleurs demeure élevée et la segmentation du marché du travail représente toujours un défi dans plusieurs États membres. Il reste essentiel de se concentrer sur l'emploi, en termes de qualité comme de quantité, en particulier dans le contexte de l'impact potentiel des nouvelles technologies, de la mondialisation et des nouvelles formes de travail sur le marché de l'emploi.
8. Le recyclage et le perfectionnement professionnel sont toujours des priorités d'action essentielles pour veiller au caractère inclusif du marché du travail et réaliser le potentiel des évolutions technologiques rapides. Les travailleurs peu qualifiés sont plus exposés au risque de perdre leur emploi: il est plus urgent que jamais que les stratégies visent à améliorer les possibilités en matière de développement des compétences pour ceux ayant un accès limité, voire aucun, à la formation ou dont la capacité de se former en dehors des heures de travail est limitée, et ce afin qu'ils puissent profiter des évolutions technologiques. Les stratégies devraient continuer d'agir sur l'inadéquation des compétences, en particulier dans les secteurs qui seront le plus probablement affectés par les tendances émergentes. La corrélation forte et persistante entre de faibles résultats scolaires et un statut socioéconomique faible et de mauvais résultats sur le marché du travail soulève de vives préoccupations.

9. Le potentiel, pour le marché du travail, des groupes actuellement sous-représentés devrait être pleinement exploité. L'intégration des personnes issues de l'immigration, des personnes peu qualifiées, des jeunes et des personnes handicapées devrait être renforcée. Des stratégies en matière de vieillissement actif permettant aux travailleurs âgés de rester actifs plus longtemps contribueraient à relever le défi démographique. Un accès plus large à des services de prise en charge des enfants et de soins de longue durée qui soient abordables et de qualité, ainsi que l'existence de stratégies adéquates favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée élargiraient les possibilités pour les femmes et les hommes d'entrer ou de rester dans l'emploi et réduiraient le risque de pauvreté et d'exclusion sociale parmi les enfants et les personnes se trouvant dans des situations vulnérables. Les États membres s'efforcent d'améliorer la fourniture des services de soins, mais des disparités considérables persistent. Les services publics de l'emploi (SPE) ont connu de nombreuses réformes, et la fourniture des services s'est par conséquent améliorée dans nombre de pays. Toutefois, la capacité des SPE varie toujours considérablement au sein des pays et entre eux. La portée, l'efficacité et la coordination avec les services sociaux ainsi que l'efficacité et la viabilité d'un grand nombre de politiques actives du marché du travail peuvent encore être améliorées.
10. Le climat économique favorable et les évolutions du marché du travail ont permis d'améliorer considérablement la situation sociale. Toutefois, le caractère inclusif de la croissance semble connaître des failles car les revenus des ménages augmentent plus lentement que le PIB. Le degré de pauvreté, tel que mesuré par l'écart de pauvreté, se détériore dans plusieurs États membres. Dans certains États membres, l'incidence mesurée des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté continue de baisser.

11. Les investissements sociaux et les approches préventives renforcent les capacités de tous à participer activement à la société et à l'économie et sont indispensables pour que la croissance revête un caractère inclusif. En particulier, les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance constituent un investissement social efficace pour remédier à l'inégalité et aux difficultés auxquelles les enfants défavorisés sont confrontés. En outre, l'amélioration de l'efficacité des actions de prévention et un meilleur accès à ces actions ainsi qu'à des soins de santé curatifs de qualité, sont des facteurs de base indispensables pour que la population soit active et en bonne santé, ce qui contribuerait à accroître le bien-être social et la prospérité économique. D'autres services, comme l'éducation, la formation et le logement, couplés à une aide aux revenus adéquate et à un soutien à la (ré)intégration du marché du travail pour les personnes qui peuvent travailler, sont essentiels pour assurer des chances égales pour tous et renforcer la cohésion sociale. D'autres mesures dans les domaines de l'architecture fiscale et de l'adéquation des prestations peuvent contribuer au caractère inclusif de la croissance et atténuer la pauvreté.
12. Les États membres continuent de prendre des mesures pour faire face à l'évolution démographique et à l'augmentation de l'espérance de vie. Pour pallier les effets du vieillissement des sociétés européennes, il est nécessaire de déployer des efforts soutenus pour garantir tant l'adéquation que la viabilité des systèmes de retraite, de donner la priorité à des services de qualité et d'investir dans ceux-ci (en particulier pour garantir l'accès aux soins de santé et aux soins de longue durée) et d'améliorer les politiques en matière de prévention, de réadaptation et de vie autonome.
13. Du fait de l'émergence de nouvelles formes de travail et du nombre croissant de transitions durant la vie professionnelle, il convient de donner un accès à la protection sociale à tous les travailleurs, y compris les travailleurs atypiques et les travailleurs non salariés, tout en tenant compte des différences structurelles entre les systèmes de protection sociale des États membres. L'innovation et l'adaptation des systèmes de protection sociale sont nécessaires pour faire face aux nouvelles formes de travail et aux enjeux futurs en matière d'emploi.
14. Un dialogue social efficace reste un élément essentiel de l'économie sociale de marché européenne, même si le degré d'engagement varie sensiblement d'un État membre à l'autre. La participation des partenaires sociaux à la préparation des réformes peut améliorer leur conception et leur mise en œuvre, avoir pour effet que les citoyens y adhèrent davantage et aboutir à de meilleurs résultats socioéconomiques. Il convient de veiller à ce que les partenaires sociaux aient les capacités suffisantes pour participer au débat sur les politiques. L'implication des organisations de la société civile jouerait aussi un rôle important pour garantir l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des réformes.

15. Il y a lieu de réfléchir à un nouveau cadre stratégique général pour orienter l'élaboration des politiques à l'expiration de la stratégie Europe 2020. Un tel cadre stratégique devrait, de manière continue, mettre fortement l'accent sur le domaine social et l'emploi, en lien avec d'autres domaines d'action pertinents. Il devrait aussi être compatible avec le socle européen des droits sociaux et les objectifs de développement durable des Nations unies.
16. Ce cadre stratégique devrait prendre en compte les enseignements tirés de l'utilisation des objectifs d'Europe 2020 et du suivi de cette stratégie. La mise en œuvre d'une stratégie future devrait s'appuyer sur les processus du Semestre européen tels qu'ils ont évolué ces dernières années. Dans ce contexte, le travail déjà en cours au sein du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale pour évaluer l'expérience acquise dans le cadre de la stratégie Europe 2020 vient à point nommé et servira à alimenter les travaux futurs.

## LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

### INVITE LES ÉTATS MEMBRES:

- à prendre en compte, dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme, les priorités de l'examen annuel de la croissance et du rapport conjoint sur l'emploi, et à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux au niveau de l'Union et des États membres, en tenant dûment compte de leurs compétences respectives;
- à mettre en œuvre les recommandations par pays de 2018;
- à intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs d'Europe 2020;
- à s'inspirer du tableau de bord social, du relevé des résultats en matière d'emploi et du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale pour guider leurs efforts de convergence;
- à développer une vision commune sur la question du cadre qui succédera à la stratégie Europe 2020, et en particulier sur les aspects sociaux et les aspects liés à l'emploi.

INVITE LA COMMISSION:

- à veiller à ce que l'emploi et les questions et retombées sociales fassent l'objet d'un examen approprié dans le cadre de l'évaluation des politiques des États membres;
- à prendre en considération les résultats de la stratégie Europe 2020 pour guider la réflexion sur d'éventuels cadres stratégiques futurs.

INVITE LE COMITÉ DE L'EMPLOI ET LE COMITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE:

- à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Europe 2020 ainsi que les outils utilisés pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 et en assurer le suivi, en vue de fournir au Conseil un rapport final sur cette stratégie, ainsi qu'une base en vue d'une position du Conseil sur un futur cadre stratégique;
- à continuer d'accomplir leur travail de surveillance multilatérale et thématique et d'établissement d'indicateurs de référence, ainsi que leur suivi de la situation en matière sociale et d'emploi dans les États membres dans le cadre du tableau de bord social, du relevé des résultats en matière d'emploi et du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale, afin de fournir au Conseil un ensemble de données objectives pour alimenter ses travaux dans le cadre du processus du Semestre européen;
- à collaborer étroitement avec d'autres comités ou groupes consultatifs, notamment avec le Comité économique et financier, le Comité de politique économique, le Comité de l'éducation, le groupe "Santé publique" réuni au niveau des hauts fonctionnaires, et le réseau européen des services publics de l'emploi, de manière à garantir une prise en compte équilibrée des questions économiques, sociales et de l'emploi dans le cadre du Semestre européen;
- à continuer de travailler en étroite collaboration avec les partenaires sociaux européens et la société civile européenne pour faciliter un réel dialogue social et civil tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.